

KELEIER BREIZH d'he c'hevelerien
BERTÈGN ghiment souètiér



DOSSIER

LES DÉCHETS, RESSOURCES DE DEMAIN ?

Qui sont les lauréats 2019 des trophées bretons du développement durable ?

Créés en 2005, les trophées bretons du développement durable encouragent et valorisent les actions innovantes sous les quatre dimensions du développement durable : économique, sociale, environnementale et démocratique. Le 4 juin, dans le cadre de la Semaine de la Breizh COP, la Région, l'État et l'Ademe ont récompensé cinq projets exemplaires : dans la catégorie entreprise, Grain de

Sail à Morlaix (Finistère) pour la construction de son premier voilier cargo, dans la catégorie association, l'Elfe (Morbihan), épicerie locale favorisant l'entraide ; dans la catégorie établissement d'enseignement, un projet de biodiversité au collège Val-d'Elorn à Sizun (Finistère), dans la catégorie acteur public, Saint-Sulpice-La-Forêt (Ille-et-Vilaine), le village « smart grids », qui grâce aux nouvelles technologies a trouvé

des solutions en termes d'économie d'énergie sur les bâtiments publics et enfin, dans la catégorie « ensemble » (projet jugé le plus collaboratif), L'Effet papillon, une recyclerie et tiers-lieu à Baud (Morbihan), qui développe une nouvelle forme d'insertion par l'activité. ✨

Découvrez les projets lauréats en vidéo sur : tropheesdd.bzh/les-laureats-de-la-13e-edition/

LES DÉCHETS, RESSOURCES DE DEMAIN ?

L'excellence civique des Breton·ne·s en matière de tri sélectif des déchets et les efforts entrepris par l'ensemble des collectivités bretonnes sont le symbole d'une prise de conscience des enjeux environnementaux.

Si beaucoup reste à faire, la Région se mobilise fortement pour voir aboutir le plan régional de prévention et de gestion des déchets, conformément au 24^e objectif de la Breizh COP adopté en décembre 2018 : « tendre vers le zéro enfouissement en 2030 et le zéro déchets en 2040 ».

La loi NOTRe d'août 2015 a confié aux Régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets, avec la mission de bâtir un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le PRPGD. Ce plan a notamment vocation à répondre, à l'échelle du territoire régional, aux exigences réglementaires européennes et nationales sur la prévention et la gestion des déchets. Le PRPGD est un des éléments constitutifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et concerne l'ensemble des déchets dangereux, des déchets non dangereux inertes et non inertes. Un

projet de plan est actuellement, et pour une durée de 4 mois, soumis à l'avis des collectivités concernées. Les observations et propositions recueillies pourront y être intégrées avant que ce dernier ne fasse l'objet d'une enquête publique puis qu'il soit approuvé.

Des spécificités bretonnes

La Bretagne se caractérise par des spécificités en termes de modes de gestion des déchets et de pratiques : une coordination régionale renforcée des acteurs de la planification, une forte présence des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire dans les filières de réemploi et de valorisation et l'existence d'un observatoire régional dont la mission a été de dresser un état des lieux de la filière. En Bretagne, le gisement de déchets était estimé en 2016 à 12,6 millions de tonnes, comprenant les trois grands secteurs des déchets des ménages (1,76 millions de tonnes), les déchets des activités économiques (1,96 millions de tonnes) et les déchets du bâtiment et des travaux publics (8,9 millions de tonnes).

Un des enjeux de demain porte sur le suivi du devenir des déchets qui transitent par les déchetteries, représentant plus de 60 % des déchets ménagers. Les déchets dangereux gérés sur les installations les plus importantes ne posent quant à eux pas de problèmes majeurs, puisqu'ils font l'objet d'un suivi très précis au titre des arrêtés d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les déchets du BTP, qui représentent les plus grandes quantités, imposent de bien faire la distinction entre ce qui est produit par le secteur des Travaux Publics, où la majorité est réutilisée sur les chantiers eux-mêmes, et ce qui est issu du secteur du Bâtiment, pour lequel une marge de progression est possible. Enfin, la nature et les quantités des déchets des activités des entreprises met en exergue un véritable enjeu sur la connaissance de ces gisements. Cela nécessite l'implication des professionnels du déchet (producteurs, collecteurs, recycleurs) et leur parfaite transparence dans la transmission des données dont ils ont connaissance.

Un choix ambitieux

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets repose sur 18 objectifs (voir infographie ci-contre) qui prennent en compte le contexte et les particularités de la Bretagne. La Région souhaite que leur déclinaison territoriale soit menée de manière collective avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) afin que chacun puisse bénéficier de l'expérience de ceux qui enregistrent les meilleures performances. Il s'agit en outre de faciliter la mutualisation des outils de traitement et la coopération entre les territoires. Conformément au principe d'économie circulaire, le PRPGD affiche clairement la trajectoire « zéro enfouissement des déchets », ceux-ci devant être considérés comme des ressources. Cet objectif dicte les actions à conduire par ordre de priorité : favoriser la

“À l'avenir,
nous ne parlerons
plus de traitement
de déchets mais
seulement de tri
et de valorisation”

Thierry Burlot,

*vice-président chargé de l'environnement,
eau, biodiversité et climat*

prévention, déployer le réemploi et la réutilisation et encourager leur valorisation.

Dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets, la Région et les acteurs doivent s'engager résolument dans des actions de prévention, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en valorisant les biodéchets (restaurants, EHPAD), en réduisant la production de végétaux par des pratiques de gestion sur site, notamment dans le cadre de l'entretien des espaces verts, en triant et valorisant les papiers de bureau, les emballages et autres déchets de bureaux, par le réemploi notamment, en développant des pratiques alternatives de ménage, bricolage, jardinage sans produit dangereux ou encore en incitant au tri sur les chantiers.

La gestion des déchets sera quant à elle axée sur les besoins en équipements de collecte et de traitement, pour que les collectivités soient en mesure de répondre aux nouvelles pratiques et usages (nouveaux modèles de déchetteries) et de favoriser le réemploi. La mutualisation des gros équipements de traitement ou de valorisation, comme les unités de valorisation énergétique permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur, les centres de tri des emballages ou les lieux de stockage des déchets ultimes

(qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique) sera au cœur de la gestion des déchets. ❖

“Le plan déchets regroupe économie, social et environnement. Il ouvre des nouvelles opportunités et générera des emplois locaux et non délocalisables”

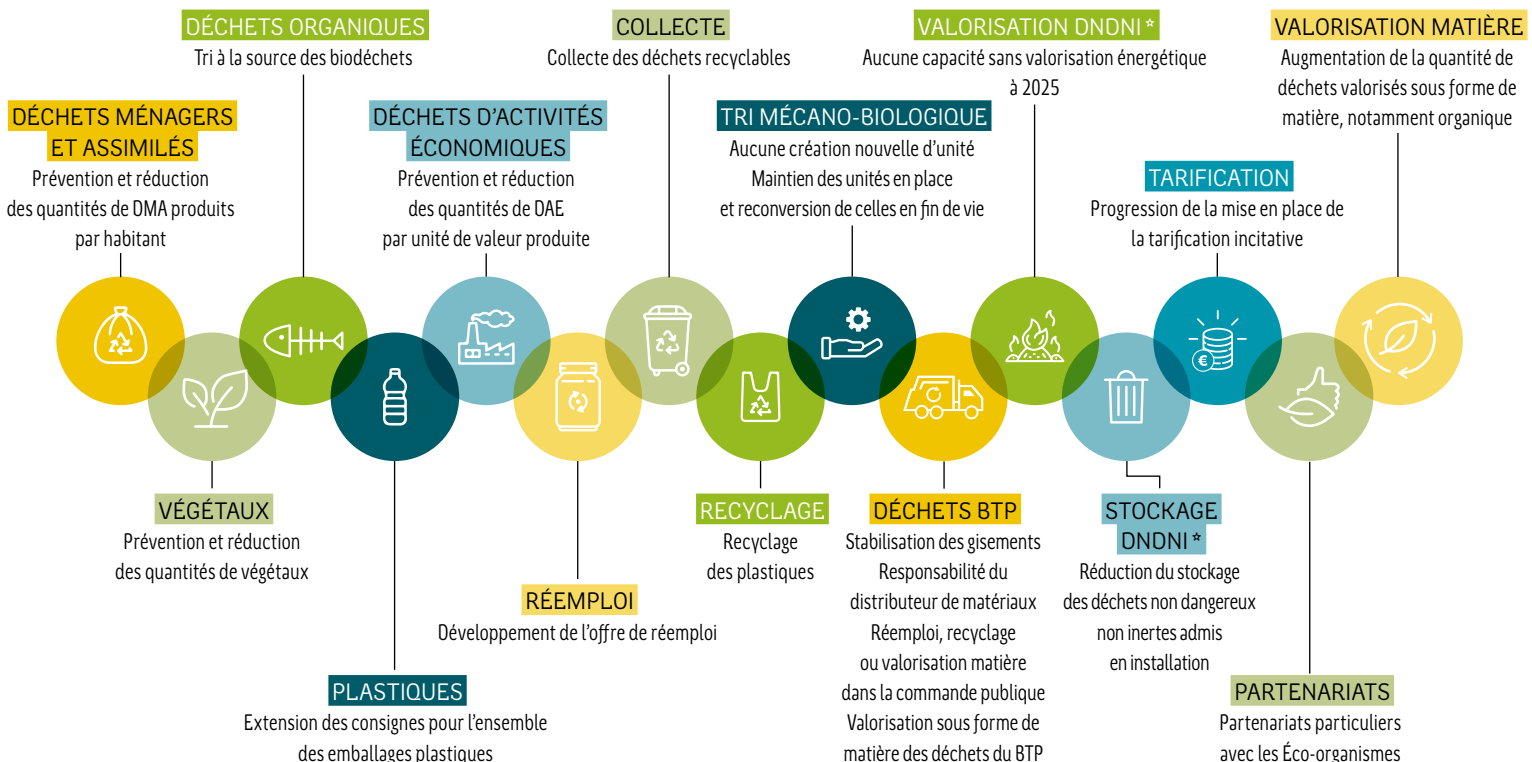
Loïc Chesnais-Girard,

Président du Conseil régional de Bretagne

Économie circulaire : le cercle vertueux

Un certain nombre d'actions du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets vont alimenter la feuille de route en faveur de l'économie circulaire (FREC), dont la Région poursuit l'écriture engagée depuis plusieurs mois avec les nombreux acteurs concernés, pour une adoption prévue fin 2019. Cette FREC bretonne, qui a un périmètre bien plus large que la seule gestion des déchets, fera écho à la feuille de route nationale pour contribuer aux changements nécessaires et accompagner la transition de l'économie linéaire vers une économie circulaire. L'ambition de la Région en sa position de chef de file est de proposer des actions concrètes, opérationnelles et structurantes, qui s'inscrivent dans la mise en œuvre des objectifs de la BreizhCop : la production et la consommation responsables, l'allongement de la durée de vie des produits, la récupération, le réemploi et le recyclage.

LES OBJECTIFS DU PRPGD BRETON



* déchets non dangereux non inertes

Tester les produits et les services numériques du futur

Pour encourager les PME bretonnes du numérique à expérimenter leurs solutions innovantes en s'associant à des struc-



tures prêtes à les tester en grandeur nature, la Région relance pour la quatrième année consécutive son appel à projets « expérimentation d'innovations numériques ». Son objectif est d'accompagner ces PME innovantes via une avance remboursable pour tester le prototype d'un nouveau produit ou d'un service et l'adaptation d'une solution numérique existante sur un nouveau marché, ou sa première mise sur le marché. Pour cette édition 2019, les projets candidats pourront s'inscrire au croisement du numérique et des 11 filières d'activités bretonnes prioritaires (alimentaire, naval-nautisme,

tourisme, biotechnologies, véhicules et mobilité, énergies marines renouvelables, défense et sécurité, éco-activités, santé, bâtiment, éco-construction et éco-rénovation), ainsi que dans les transitions stratégiques pour la Bretagne (transition numérique, écologique, climatique, sociétale ou encore méthodologique). Tous les projets devront être déposés avant le 25 novembre prochain et être accompagnés par l'une des 7 technopoles bretonnes, pour le montage et le suivi du projet.

Plus d'information sur les modalités de l'appel à projets sur : bretagne.bzh/inno-numeriques

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bretagne très haut débit : un déploiement accéléré

Avec plus d'un million de foyers, entreprises et sites publics concernés, le projet Bretagne Très Haut Débit est le plus grand projet d'initiative publique de déploiement de fibre optique en France. Enjeu majeur pour le développement et l'aménagement du territoire breton, l'accessibilité numérique doit permettre de développer l'attractivité et la compétitivité de la Bretagne tout en assurant l'équité entre zones rurales et zones denses. Pour accélérer la construction du réseau breton de fibre optique, le déploiement des phases 2 et 3 a été confié au groupement Axione – Bouygues Énergies & Services, qui s'est engagé à terminer le déploiement de la fibre sur le territoire pour 2026. Le projet

gagne ainsi 4 ans par rapport à l'objectif initial d'une couverture totale pour 2030. Une première échéance, fixée à 2022, verra la Bretagne fibrée à 70 %, avec 95 % du territoire couvert en bon débit (8 Mbit/s minimum). Il s'agit d'un accroissement important du rythme de construction, avec 100 000 nouvelles prises prévues en 2020 puis 150 000 prises par an à partir de 2021. Cette intensification du rythme aura également un impact important sur l'économie bretonne. Avec plus de 1 000 emplois mobilisés, les entreprises du secteur seront fortement impliquées. Pour répondre au besoin en main d'œuvre qualifiée des entreprises, plusieurs formations aux métiers de la fibre optique ont déjà été ouvertes.

LA BRETAGNE

100 % fibrée
à l'horizon **2026**
au lieu de 2030
avec 70 % fibrée
dès **2022**



MONDE ASSOCIATIF

Consolider les emplois de manière durable

En Bretagne, les associations sont un élément essentiel du développement des territoires, non seulement parce qu'elles sont facteurs d'innovation économique et sociale mais aussi facteurs de cohésion. C'est pourquoi la Région lance un appel à projets dont l'objectif est de soutenir les associations dans la pérennisation de leurs emplois. Il s'agit d'apporter une plus-value sur leurs modèles socio-économiques, d'irriguer tous les territoires de la Bretagne et de contribuer

à la structuration des réseaux pour aller vers des emplois de qualité. Cet appel à projets, ouvert jusqu'au 2 août 2019, concerne des projets de création/pérennisation de l'emploi au sein d'associations qui doivent avoir trouvé leur modèle autonome au bout des trois années d'aide régionale.

Plus d'information sur les modalités de l'appel à projets sur : bretagne.bzh/defis-vie-asso

AGENDA

22.07 au 15.08.2019

Course nautique « Douarnenez Horta 2019 »

02.08 au 11.08.2019

Festival interceltique de Lorient

10.09 au 13.09.2019

Salon international des productions animales à Rennes (SPACE)

Les accords de Bretagne pour le climat voient le jour

Deux ans après son lancement, la Breizh COP, portée par la Région Bretagne et son Président Loïg Chesnais-Girard, a franchi une étape décisive du 3 au 7 juin à Saint-Brieuc : après avoir mobilisé les territoires, les entreprises, le monde agricole, les associations et les citoyen-ne-s, la Région a présenté, le 7 juin, à tous les acteurs impliqués et en présence de Nicolas Hulot, parrain du projet, les Accords de Bretagne pour le climat et la planète. Cet engagement fort, partagé et durable pour l'avenir du territoire, est venu clore une semaine d'échanges à laquelle plus de 2 600 personnes ont participé et où 5 200 engagements ont été formalisés. Toutes celles et ceux qui contribuent à construire la Bretagne de demain se sont retrouvés pour porter leurs engagements sur la maîtrise du foncier, la gestion des énergies, le recyclage des déchets... Moteur dans cette transformation d'envergure, la Région souhaite installer avec les 59 intercommunalités et les 1 250 communes bretonnes, les associations environnementales, le milieu économique et

agricole, un projet de territoire engagé dans les transitions, en s'appuyant sur la méthode des ruptures négociées. Celui-ci sera partie intégrante du SRADDET, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires que la Région a la responsabilité d'élaborer. Elle est aujourd'hui

la première des 13 Régions françaises à s'être engagée dans une démarche qui dépasse le cadre législatif du SRADDET et mobilise la société civile et les citoyen-ne-s.

Plus d'information sur : breizhcop.bzh



QUALITÉ DE L'EAU

Vers une assemblée bretonne de l'eau

C'est en juin dernier à Saint-Brieuc, à l'occasion de la semaine « La Bretagne s'engage pour le climat », que s'est réunie La Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA). L'ensemble des acteurs de l'eau en Bretagne, autour de Michèle Kirry, Préfète de région, de Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région, de Thierry Burlot, vice-président de la Région à l'environnement, l'eau, la biodiversité et le climat, et de

Martin Gutton, Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont travaillé sur les défis à relever en Bretagne dans un contexte de changement climatique : pollution par les produits phytosanitaires et les nouvelles substances émergentes, préservation de la biodiversité, gestion quantitative de la ressource, nécessaire solidarité entre amont et aval... Ces temps d'échanges ont également marqué la volonté de voir évoluer la gouvernance de

l'eau en Bretagne. La CBEMA deviendra ainsi à l'automne une assemblée bretonne de l'eau, concrétisant un engagement de l'État et de la Région pris en février 2019 dans le contrat d'action publique pour la Bretagne. Cette nouvelle instance d'animation et de concertation, une première en France, sera élargie aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Bretagne, compétents en matière de gestion de l'eau.

EMPLOI ET FORMATION

Comment rapprocher besoins en compétences et besoins en qualifications ?

C'est l'enjeu auquel la Région souhaite répondre et qui est au cœur de l'appel à projets qu'elle vient de créer. En soutenant l'animation de démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, elle souhaite favoriser le rapprochement entre les besoins en compétences exprimées par les entreprises et les besoins

en qualification des personnes les plus fragiles. Destiné aux branches professionnelles, clubs d'entreprises, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, aux missions Locales, organismes de formation et agences de développement territorial, l'appel à projets mobilisable jusqu'à début octobre prochain, devra permettre de mettre en œuvre des plans

d'action qui concourent à une meilleure articulation entre la situation économique locale et les compétences du territoire, et donc à un meilleur accès des publics à l'emploi et à la formation.

Plus d'information sur les modalités de l'appel à projets sur : breizhcop.bzh/gpect

Expression des groupes politiques du Conseil régional

ALLIANCE PROGRESSISTE DES SOCIALISTES ET DÉMOCRATES DE BRETAGNE

Plan déchets :

le temps de la finalisation

C'est l'objectif 24 de la Breizh COP, adopté en décembre 2018 : atteindre le zéro enfouissement des déchets à l'horizon 2030, puis viser le zéro déchet à l'horizon 2040. Le chantier est d'envergure, et nous ne sous-estimons pas les défis majeurs qu'il pose à la Bretagne. C'est pour nous donner les moyens de les relever dans des conditions optimales qu'a été engagée l'élaboration d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) dont nous avons eu l'occasion de débattre à l'occasion de la session des 20 et 21 juin 2019.

Fruit d'une démarche partenariale conduite avec l'ensemble des acteurs impliqués, ce document dresse d'abord un état des lieux aussi exhaustif que possible des volumes de déchets produits en Bretagne et des modalités de leur traitement. Il présente ensuite un ensemble de 18 objectifs à atteindre selon les différentes filières de gestion en prenant en compte les particularités de notre région. Enfin, il décline un plan d'actions qui aborde tant les enjeux de gouvernance que ceux liés à la prévention et à la gestion des déchets.

La consultation de ce projet de PRPGD se révèle riche d'enseignements. On y apprend par exemple qu'il existe dans ce domaine une véritable exemplarité bretonne, puisque nous sommes les champions du tri des déchets en France. Un motif de satisfaction qui ne doit pas pour autant conduire à négliger certaines failles préoccupantes dans le dispositif régional : le vieillissement d'un réseau de déchèteries datant des années 1990 et qui va devoir évoluer ; un manque réel de connaissance quant aux gisements découlant de l'activité des entreprises ; une forte dépendance vis-à-vis des installations de stockage implantées en dehors de la Bretagne en ce qui concerne les déchets non-dangereux traités par enfouissement...

On soulignera le caractère très ambitieux des 18 objectifs, qui pour certains renforcent même les règles fixées aux plans européen et national. Un large accord se dégage parmi les acteurs pour considérer que les mesures à mettre en oeuvre doivent l'être en fonction d'une hiérarchie des modes de traitement qui est la suivante : favoriser les actions de prévention au maximum de leur efficacité ; déployer le réemploi et la réutilisation ; consolider les filières de valorisation matière ; enfin, développer le recours à la valorisation énergétique.

Préalablement à son approbation définitive, ce projet de plan doit encore faire l'objet d'une phase de consultation : saisine de l'autorité environnementale, concertation avec les personnes publiques associées et, enfin, enquête publique. Une fois validé, le PRPGD intégrera le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des terri-

toires (SRADDET), en cours de finalisation, rendant ainsi ses règles opposables aux documents d'urbanisme ou de planification de type SCOT ou PLUI. D'où la volonté de la Région de continuer à cultiver l'esprit de coopération qui a prévalu dans l'élaboration de ce plan, car telle est la condition de son acceptation et, partant, de son efficacité.

www.socialistes-democrates-bretagne.bzh

GROUPE DES ÉLU-E-S COMMUNISTES ET PROGRESSISTES

Pour contacter les élu-e-s du groupe Communiste et Progressiste, écrivez-leur directement par mail aux adresses suivantes :

eric.berroche@bretagne.bzh,
gaby.cadiou@bretagne.bzh,
gerard.lahellec@bretagne.bzh,
gaelle.vigouroux@bretagne.bzh,
contact@groupecommunisteetprogressiste.fr.

Vous pouvez également appeler au 02.23.21.36.90.

www.groupe-communiste-bretagne.org

groupe@pcf-crb.org

Contact : 02 23 21 36 90

GROUPE RADICAL SOCIAL ET EUROPÉEN BreizhCop : préparer la Bretagne de demain

Pour les radicaux entrer durablement dans la transition écologique nécessite une réelle volonté d'engagement politique. Il s'agit par exemple de favoriser les activités de recyclage, de gestion des ressources ainsi que les transports non polluants, d'encourager la sauvegarde de la biodiversité... Au-delà de l'impératif moral, les radicaux défendent également l'idée que la transition écologique doit aussi être considérée comme une réelle opportunité, celle de garantir la croissance de demain, les emplois futurs ; mobilisée depuis de nombreuses années sur ces questions la Région Bretagne mène une véritable politique offensive et volontariste en la matière notamment à travers la BreizhCop.

www.groupe-prg-bretagne.org

GROUPE DES RÉGIONALISTES Transformer nos ordures en OR

Avec son plan de prévention et gestion des déchets, la Région Bretagne assume pleinement ses responsabilités.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, un déchet bien géré est un déchet réemployé. Il y a là un véritable gisement de production de richesses et d'emplois locaux.

La Région ne peut agir seule face à l'ampleur de la tâche, souhaitons que les Parlements français et européens légifèrent pour passer du curatif au préventif.

marie.le-cam@bretagne.bzh

Contact : 02 23 21 36 40

GROUPE DROITE, CENTRE ET RÉGIONALISTES

Le Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets arrive enfin à son terme. Ces quelques mois de retard à l'allumage ont cependant permis de présenter un plan qui retrace les enjeux qu'ils soient en termes de valorisation énergétique des déchets ou bien encore de la problématique des déchets provenant de nos déchetteries qui reçoivent pour des raisons locales de gros volumes de déchets verts.

Ce plan vise des objectifs ambitieux qui ne seront d'ailleurs sûrement pas tenus. À titre d'exemple, le Zéro enfouissement à l'horizon 2030 paraît difficile à tenir sans soutien volontariste de la Région pour financer de nouveaux outils.

En effet, ces plans qui étaient autrefois établis par les départements étaient généralement accompagnés d'un accompagnement financier de la collectivité départementale. Or ici, rien de cela, la Région se contente de proposer de se rapprocher de l'Ademe, des éco-organismes, des fonds européens ainsi que rechercher des financements innovants (fonds d'investissement, mobilisation d'acteurs tels que la Banque des territoires, de financements privés, etc.). Les élus du groupe « Droite, Centre et Régionalistes » regrettent donc que la Région ne se donne pas les moyens de ses ambitions sur un dossier qui était visiblement mieux traité avant le transfert de compétence.

www.droiteetcentredubretagne.fr

www.facebook.com/droiteetcentrebretagne

Contact : 02 23 21 36 80

GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL Maintien du service public postal

De nombreuses perturbations de l'activité postale sont constatées partout en Bretagne. Tournées supprimées, courrier pas ou mal distribué, réductions des horaires d'ouverture, ces dysfonctionnements pénalisent au quotidien les usagers bretons, particulièrement dans les territoires ruraux, traditionnels parents pauvres de la politique d'aménagement du territoire.

Les restructurations et ajustements du groupe La Poste, doux euphémismes pour éviter l'emploi du mot fermeture, sont une véritable menace pour le maintien des services publics, sacrifiés sur l'autel de la rentabilité. Plusieurs élus bretons ont déjà fait part de leur crainte de voir disparaître le bureau de poste de leur commune et les annonces récentes du Président de la République sur les maisons de service au public ne semblent pas être en mesure de les rassurer.

Les élus du Rassemblement National ont ainsi déposé un vœu en session plénière afin de maintenir un service postal de proximité accessible à tous.

groupernbretagne@gmail.com

www.facebook.com/RNBretagne